



# Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

## Cas Du Burkina Faso



en partenariat avec



Centre National de Presse  
Norbert Zongo / CNP-NZ

## Introduction

Les mois de mai et de juin 2020 ont été marqués par l'allègement progressif des mesures de restriction des libertés instaurées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 au Burkina Faso. En effet, à la date du 30 juin 2020, seule la fermeture des frontières restait en vigueur. Les lieux de cultes, marchés, bars, restaurants et maquis retrouvent progressivement leur ambiance habituelle. Au niveau du gouvernement, notamment le ministère de la santé et la coordination de la riposte contre la maladie, la situation est de mieux en mieux maîtrisée avec la baisse du nombre de contamination et une meilleure prise en charge des malades. En effet depuis le 25 mai, le pays n'a enregistré aucun cas de décès jusqu'à la date du 26 juin. Cette situation a entraîné un relâchement quasi général au niveau du respect des mesures barrière.

Ce relâchement se ressent d'ailleurs au niveau des contenus médiatiques qui ne sont plus dominés par l'actualité liée à la maladie depuis mi-mai. Les deux premières semaines du mois de mai ont été largement dominées par la gestion approximative de la pandémie par le Gouvernement.

Les médias ont effectivement continué à assurer une bonne couverture de la pandémie de la COVID-19 au Burkina Faso. Pendant ce temps, leur situation socioéconomique ne s'est guère améliorée, renforçant ainsi les difficultés et les risques de disparition de certains médias. Les soutiens annoncés depuis début avril par le Président du Faso tardent à devenir une réalité.

La reprise progressive des activités dans divers secteurs n'a pas non plus encore engendré des gains économiques substantiels. Finalement, les médias demeurent exposés à la précarité et menacés de mettre la clé sous le paillason.

Le présent rapport, deuxième du genre, a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le Centre de Presse Norbert (CNP/NZ) et la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA). Il couvre les mois de mai et de juin 2020 et fait une évaluation de l'impact de la COVID-19 sur les médias au Burkina Faso. Il prend en compte la disponibilité et l'accessibilité de l'information; le contexte juridique et politique; la sécurité des journalistes; la viabilité économique; et l'appui aux médias.

## Disponibilité de l'Information

Au Burkina Faso comme ailleurs, **«dans la lutte contre la pandémie, disposer d'une information vérifiée et de qualité est essentiel : elle permet de suivre l'évolution de la propagation du virus, de relayer des conseils de santé (gestes barrières) et les mesures prises par les gouvernements (quarantaine, couvre-feu, confinement, etc.), d'analyser les données ou de contrer les fakes news.»** Comme relevé dans le précédent rapport, les dispositions ont été prises, depuis le début, au plan institutionnel pour communiquer l'information liée à la pandémie de la COVID-19 au Burkina Faso en temps réel.

Ainsi, dès le départ, la coordination de la riposte a mis en place un mécanisme de diffusion de l'information au quotidien sur la gestion de la maladie au Burkina Faso. Depuis avril 2020, la communication des informations liées à la COVID-19 est désormais assurée par le Service d'Information du Gouvernement (SIG). Par communiqués quotidiens (qui ont remplacé les SitRep du CORUS), le SIG donne l'état de l'évolution de la maladie. Chaque jour, les éditions des journaux parlés, télévisés, de la presse écrite et en ligne donnent les chiffres officiels établissant le nombre de nouveaux cas confirmés, des guérisons et des décès. Il en ressort qu'à la date du 26 juin le Burkina Faso compte au total 959 cas confirmés de COVID-19, 835 guérisons, 53 décès et 71 cas actifs.

Quant aux conférences de presse, elles sont devenues hebdomadaires (au lieu de quotidiennes) et

se tiennent tous les vendredis. Elles permettent de faire chaque semaine, le point du développement de la maladie, des initiatives des autorités sanitaires mais aussi d'autres mesures gouvernementales entrant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Depuis le 26 juin 2020, le Centre de Réponse aux Urgences Sanitaires Centre de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS a annoncé la mensualisation des points de presse.

Presque tous les acteurs des médias (journalistes, patrons de presse et responsables d'organisations professionnelles) sont unanimes sur l'accessibilité de **«l'information institutionnelle et des statistiques sur de la maladie et ses modes de contagion»** (Germain Nama, Administrateur Général du Bimensuel l'Evènement). En effet, **«l'information officielle est globalement accessible. Le service d'information du gouvernement fait le point au quotidien de la situation de la COVID-19 en termes de chiffres »** affirme Issouf Saré, Directeur Général de la Télévision privée BF1.

Malgré tout, en dehors, des cadres officiels, il était quasiment impossible aux journalistes d'accéder à des sources directes notamment, les porteurs sains, les soignants surtout au début.

Selon le Secrétaire Général du Syndicat des travailleurs de l'Information et de la Culture Siriki Dramé, **« les journalistes ont beaucoup de difficultés pour accéder aux centres de dépistage et de soins pour des constats (immersions) sur le terrain»**.

C'est aussi difficile pour les médias d'avoir accès aux membres de l'équipe de riposte. Issouf Saré soutient que **« l'on éprouve d'énormes difficultés à trouver des invités issus du CORUS pour nos plateaux d'émission »**.

Cependant, les médias surtout d'investigation, continuent de rechercher et porter à la connaissance de l'opinion, les difficultés liées à la prise en charge des malades et à l'insuffisance des moyens mis à la disposition des personnels soignants, notamment les équipements adéquats pour prodiguer des soins aux personnes contaminées.

## Cadre Juridique et politique

En avril dernier, le gouvernement a pris une batterie de mesures pour restreindre les libertés de mouvements des populations. Ces mesures ont eu pour conséquences le report ou l'annulation de certaines manifestations ou activités des organisations professionnelles des médias. On peut citer entre autres la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai, 2020.

Entre mai et juin 2020, la plupart des mesures de restrictions ont été, soit définitivement levées, soit suspendues. En effet, après l'ouverture des marchés en avril, les lieux de cultes, les bars et les restaurants ont été ouverts au public au cours des mois de mai et de juin. Les mesures relatives à l'interdiction des transports en commun et la mise en quarantaine des villes touchés par la COVID-19 ont été également levées dans la même période, engendrant ainsi la reprise des transports urbains et interurbains en commun.

Enfin, le couvre-feu instauré en mars, a été levé le 3 juin dernier. Il ne reste plus que la fermeture des frontières et des aéroports aux vols commerciaux et internationaux qui est toujours en vigueur à la fin du mois de juin 2020. Les mois de mai et de juin ont donc été caractérisés par une levée progressive des mesures de restriction des libertés individuelles et collectives instaurées dans le cadre de la prévention de la propagation communautaire du coronavirus. Théoriquement, la levée de ces mesures permet donc aux médias de retrouver la plénitude de leur liberté.

En ce qui concerne le cadre juridique et le professionnalisme dans les médias, la Commission en

charge de la Liberté de la Presse, du Pluralisme, de l'Ethique et de la Déontologie du CSC a entendu les responsables de la télévision BF1 le 7 mai 2020 . Cette audition fait suite à « **la diffusion de deux reportages contenant des insuffisances professionnelles (..)**» **Le premier porte sur le décès de la Député Rose Marie COMPAORE diffusé le 27 avril 2020 au journal télévisé de 19 heures 30 minutes** ». La commission reprochait à BF1,

**« la diffusion de propos injurieux à l'encontre de la Ministre de la Santé »**. Le second **« concerne la manifestation d'un groupe de musulmans pour la réouverture des mosquées, diffusé le 2 mai 2020 au journal de 13 heures. Il est reproché à cet élément des propos qui sont de nature à désinformer le public sur l'existence réelle de la COVID-19 au Burkina Faso, à inciter à l'incivisme et à la violence »**.

Enfin des journalistes et responsables de médias insistent sur l'existence de la pratique de l'auto-censure dans le traitement de l'information liée à la COVID-19. Pour Issouf Saré, **« l'on a parfois l'impression qu'il y avait une sorte de ligne rouge à ne pas franchir »**.

Siriki Dramé du Syndicats des professionnels des médias renchérit : **« on assiste plutôt à des actes d'autocensure dans certaines rédactions telles dans les médias publics ou suite aux injonctions des rédacteurs en chefs et directeurs, les journalistes n'ont plus de liberté de ton dans le traitement de l'information liée au COVID-19 »**.

## Sécurité des journalistes

La question de la sécurité des journalistes est l'un des principaux challenges pour les médias face à la pandémie de la COVID-19. Dans une déclaration conjointe, l'AJB (Association des journalistes du Burkina) et le SYNATIC (Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Communication) ont interpellé le gouvernement et les patrons de presse sur les menaces auxquelles les journalistes sont exposés. **« Au plan sanitaire, deux mois après l'apparition officielle de la COVID-19 au Burkina Faso, les mesures prises par le gouvernement et les patrons de presse pour permettre aux hommes et femmes de médias de se protéger contre cette pandémie, demeurent insuffisantes »**. Sur le terrain, l'une des grandes difficultés porte sur **« la mise à disposition de matériels de protection à nos journalistes »** confirme Balguissa Sawadogo.

La conséquence de cette situation est la réduction des contenus par certains médias. C'est le cas de BF1. **« Au niveau socioprofessionnel, la pandémie a induit des nouvelles habitudes et un nouveau mode de vie dont l'illustration parfaite sont les mesures barrières. Les journalistes ne peuvent plus aller sur le terrain à la recherche de l'information comme ils le faisaient en temps normal. De nombreuses émissions ont dû être refondées car ne pouvant plus accueillir de public »**, révèle le directeur général cette télévision privée.

De même, dans une note de service, le Directeur général de la RTB instituait un service minimum sur toute la durée de la COVID-19, ce qui induit une réduction des activités. A Sidwaya, journal d'Etat, une sorte de rotation a été instituée pour réguler l'affluence à la rédaction et dans les autres services.

## Viabilité économique des médias

La COVID-19 a révélé la fragilité, voire la précarité dans laquelle baignent beaucoup d'entreprise de presse. Les difficultés nées de la pandémie de la COVID-19 se ressentent de plus en plus fortement dans les médias. Mais ces difficultés sont plus accrues dans certaines entreprises que dans d'autres.

Par exemple au niveau de la presse écrite, presque tous les organes appellent au secours.

« ***Nous sommes confrontées à une baisse drastique des recettes, des difficultés pour les activités d'enquêtes en raison des problèmes de mobilité et des difficultés pour verser les salaires des agents en raison de l'insuffisance des recettes. Nous avons dû prendre des mesures de chômage partiel à l'endroit de deux journalistes pendant trois mois*** », interpelle Germain Nama.

Au niveau de la presse en ligne, la situation n'est pas forcément meilleure. « ***En tant que média en ligne, notre modèle économique tient beaucoup aux recettes publicitaires. Nous avons 4 contrats avec des partenaires stratégiques qui ont été annulés. C'est une expérience très inconfortable qui nous a montré la vulnérabilité de nos modèles de fonctionnement*** ». Balguissa sawadogo.



En ce qui concerne le mode opératoire au niveau des médias, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a décidé exceptionnellement de permettre aux radios et télévisions de modifier leurs grilles de programme en vue d'accorder plus de place à la sensibilisation. Selon son président, Mathias Tankoano, il s'agit d'encourager les journalistes et les médias à s'impliquer activement dans la lutte contre la pandémie. Certains médias comme la télévision BF1, la

Radio Oméga FM, la télévision nationale et bien d'autres organes de presse audio-visuel ont alors créé des émissions spécifiques dédiées à la lutte contre la COVID-19.



L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les médias et les journalistes se constate à plusieurs niveaux. Dans les médias privés, Certains journaux en raison du ralentissement des activités et des charges élevées de fonctionnement ont réduit leur personnel en mettant certains travailleurs en chômage technique. La crise qui secouait les médias publics s'est aggravée.

En définitive, les médias Burkinabè continuent de faire face à d'énormes difficultés financières qui menacent leur existence et compromettent leur bon fonctionnement.

## Appuis aux médias

Les soutiens de l'Etat, annoncés depuis avril par le président du Faso, restent encore au stade des promesses à la date du 30 juin. Même la subvention annuelle de l'Etat à la presse privée, annoncée comme une bouée de sauvetage en attendant de jours meilleurs, tarde encore à être une réalité. Le lancement a eu lieu et les dossiers ont été déposés par les demandeurs. Mais, il faudra encore attendre que la commission chargée d'examiner les dossiers se réunissent et fasse la répartition des 400 millions de francs CFA entre les éventuels bénéficiaires.

Il en est de même de l'apurement des créances dues par l'Etat aux entreprises de presse. En rappel, pour soutenir les médias, le gouvernement à travers le ministre en charge de la communication, a annoncée aux patrons de presse, la décision du gouvernement de mettre en place une ligne spéciale pour apurer les créances de l'Etat dues aux entreprises de presse. Là encore, les entreprises de presse ont transmis les dossiers et attendent le retour du gouvernement qui réclame d'autres pièces pour complément avant les règlements.

Le soutien de l'Etat aux entreprises de presse souffre d'une lenteur incompréhensible. Les organisations patronales des médias ne cessent d'interpeller le gouvernement. Mais celui-ci semble prendre son temps et reste presque insensible aux cris de détresse des médias.

En ce qui concerne les appuis en nature, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) a fourni le 8 mai 2020, aux médias et au monde de la publicité dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, du matériel de protection. Il s'agit de dispositifs de lave-mains, de gels hydroalcooliques, de masques et de gants.



Toujours dans le cadre du soutien aux médias, l'Agence française de coopération Médias, a lancé un appel à projets à travers l'initiative dénommée «**COVID-19 - Santé en commun**», pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire, notamment en Afrique subsaharienne dont le Burkina Faso. Elle vise à **« financer de nouveaux contenus éditoriaux (émissions de radio, capsules vidéos, dessins de presse, etc.) conçus pour et avec les jeunes au Burkina Faso, au Mali et au Niger, mais aussi désormais au Tchad, au Sénégal et en Mauritanie. L'objectif ? S'assurer qu'une information fiable et vérifiée sur la pandémie parvienne jusqu'aux plus jeunes, et leur permettre d'être acteurs de la lutte contre la pandémie. »** Pour accéder à ces financements, les médias doivent soumettre des projets.

Enfin, les médias ont bénéficié d'autres formations au cours des mois de mai et de juin 2020. En effet, le ministère de la Santé et la représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Burkina ont organisé les 9 et 10 juin 2020 à Ouagadougou, une formation sur la dissémination des messages clés sur la COVID-19, au profit d'une cinquantaine d'hommes et femmes des radios communautaires du Burkina Faso .

## Conclusion

Face aux difficultés imposées aux médias par la pandémie de la COVID 19, la presse Burkinabè dans son ensemble est restée mobilisée au cours des mois de mai et de juin pour assurer à la fois la sensibilisation mais également la veille sur la bonne gestion de la pandémie par les autorités nationales. Mais en dépit de ces efforts, les médias manquent de soutiens structurants pouvant leur permettre de traverser sereinement cette période de turbulences. Mieux avec la levée de la plupart des mesures de restrictions, l'on assiste à une sorte de relâchement qui pourrait favoriser une remontée de la propagation communautaire donc une résurgence de la pandémie. Aujourd'hui plus que jamais, les entreprises de presses vont devoir faire face à de nombreux défis dont celui de la survie en attendant de jours meilleurs. Pour ce faire, il apparaît impératif et urgent de :

- Accélérer la mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement des entreprises de presse;
- Accompagner les entreprises de presse dans la recherche de solutions durables aux tensions de trésorerie et aux menaces sur leur survie;
- Repenser et gérer la communication gouvernementale et des autorités sanitaires de façon collégiale avec les principaux médias en impliquant les responsables éditoriaux;
- Doter les médias et leurs personnels de matériels de protection adéquats contre la COVID-19 ;
- Multiplier les cadres d'accès à l'information et «*disponibiliser*» les personnes ressources.